



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Eurovision

Question écrite n° 54105

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que présenterait une plus grande implication des pouvoirs publics dans la préparation de l'Eurovision. En effet, cette compétition artistique est devenue un événement européen qui rassemble plusieurs centaines de millions de téléspectateurs, dont un très grand nombre en France. L'Eurovision est donc un événement populaire particulièrement regardé qui participe à sa façon à la concrétisation et à la construction européennes. La représentation de la France est souvent originale, mais parfois aléatoire et n'a pas toujours conduit au succès, ces dernières années. Dès lors, il pourrait s'avérer utile et efficace que les pouvoirs publics ne se désintéressent pas de la préparation et du choix de notre sélection musicale. La France a un rôle *leader* en Europe ; non seulement politique et économique, il doit aussi être culturel et donc artistique. La série d'échecs que nos artistes ont connus depuis plusieurs dizaines d'années doit nous conduire à réfléchir à cette préparation et aux critères de sélection de nos artistes. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Texte de la réponse

Le concours Eurovision de la chanson correspond pour l'essentiel à la production audiovisuelle d'une émission de variétés qui rencontre une audience populaire incontestable. Depuis plusieurs années, France Télévisions apporte un soin particulier à la sélection des artistes chargés de représenter la France, s'entoure d'avis de professionnels compétents et alterne les formules pour retenir soit de jeunes talents, soit, comme ce fut le cas pour la dernière édition, d'artistes bénéficiant d'une notoriété internationale. Dans ce contexte, il n'est nullement avéré qu'une plus grande implication des pouvoirs publics serait de nature à garantir le succès du représentant de la France dans cette compétition. Néanmoins, le ministre de la culture et de la communication ne manquera pas de sensibiliser France Télévisions sur l'attente du public. Toutefois, le ministre de la culture et de la communication tient à rappeler que l'organisation du concours Eurovision de la chanson et de son site Internet relève de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), association de radiodiffuseurs nationaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54105

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6819

**Réponse publiée le :** 8 décembre 2009, page 11695